



Conditions de vie

A quoi dépense-t-on son argent ?

Structure de la consommation des ménages (%)

Sur un peu plus de quarante ans (1960-2003), la structure de la consommation des ménages s'est complètement modifiée. Ils dépensent nettement moins pour l'alimentation, les boissons et le tabac ; pour l'habillement et les chaussures ; mais nettement plus, entre autres, pour le logement, le chauffage et l'éclairage, et pour les transports.

En 2003, logement, chauffage et éclairage constituent environ un quart des dépenses des ménages ; les transports d'une part, l'alimentation et les boissons non alcoolisées d'autre part, près d'un cinquième.

Source : INSEE, *La France en bref*, janvier 2005.

	1960	1980	1990	2003
Alimentation et boissons non alcoolisées	26,5	17,8	16,3	14,6
Boissons alcoolisées et tabac	6,2	3,4	3,0	3,3
Articles d'habillement et chaussures	11,1	7,4	6,7	4,6
Logement, chauffage, éclairage	12,2	20,6	21,7	24,4
Equipement du logement	9,5	8,3	7,0	6,0
Santé	1,7	2,4	3,4	3,8
Transport	10,6	14,8	15,7	14,9
Communications	0,5	1,6	1,8	2,5
Loisirs et culture	7,1	8,8	8,7	9,2
Education	0,6	0,5	0,6	0,6
Hôtels, cafés et restaurants	7,5	6,8	7,5	7,7
Autres biens et services	6,5	7,6	7,5	8,4

[>>> Réagir, donner son avis sur cet article](#)



Collectivités territoriales

Une nouvelle proposition de loi pour la parité entre les femmes et les hommes

Dans le *CEAS-point-com* n° 111 du 14 janvier 2005, nous présentions la proposition de loi déposée par Valérie Létard, sénatrice du Nord (Union centriste), tendant à instaurer la parité dans les fonctions d'adjoint au maire. Cette fois-ci, c'est Gisèle Gautier, sénatrice de Loire-Atlantique (UDF) qui a déposé une proposition de loi tendant à établir la parité entre les femmes et les hommes dans les exécutifs des collectivités territoriales élues au scrutin de liste.

Dans son exposé des motifs, Gisèle Gautier constate l'« augmentation significative de la place des femmes dans les assemblées élues », mais « ce progrès ne trouve pas au niveau des exécutifs, et notamment des exécutifs locaux, le prolongement naturel qui devrait être le sien » : 11 % de femmes maires, une seule femme présidente de Conseil régional, etc.

Comme « il apparaît que le seul moyen de faire avancer les choses réside dans l'instauration au sein de ces

exécutifs d'un mécanisme de parité », Gisèle Gautier propose d'instaurer un tel mécanisme pour l'élection des adjoints au maire dans les communes de plus de 3 500 habitants, lesquels devraient être, alternativement, un homme et une femme.

De même, la proposition de loi introduit la parité dans les instances exécutives des conseils régionaux, tant au niveau de la Commission permanente qu'à celui du

Bureau. De même, les membres de ces deux instances seraient, alternativement, un homme et une femme.

Une question partiellement réglée

Gisèle Gautier n'oublie pas que ce dispositif ne réglerait qu'en partie la question de la parité au sein des exécutifs locaux. Ainsi, les Conseils généraux, pourvus au scrutin majoritaire, restent masculins à près de 90 %, « *de sorte que l'instauration d'une parité au niveau de leurs vice-présidences et de leurs Commissions permanentes apparaît, à l'heure actuelle, hors de portée* »...

De la même façon, pour Gisèle Gautier, il reste à faire une véritable place aux femmes dans les organes dirigeants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), « *au sein desquels la mixité accuse un singulier retard* »...

Questions : une proposition de loi déposée isolément, par une femme, de plus UDF, a-t-elle réellement une chance d'aboutir ? A quand une proposition de loi déposée par un groupe de parlementaires, y compris des hommes ?

[>>> Réagir, donner son avis sur cet article](#)



Histoire locale

La bataille de Craon (23 mai 1592) : une synthèse des diverses sources historiques

Originaire de Renazé, aide-soignant retraité, Michel Lemesle est un passionné d'histoire locale. Il s'est notamment intéressé au siège et à la bataille de Craon, le 23 mai 1592, ce qui nous plonge en pleine guerre de religion entre catholiques et protestants. Mettant en perspective les écrits des auteurs contemporains des événements ou de ceux qui ont écrit sur cet événement depuis le 16^{ème} siècle, Michel Lemesle a rédigé un ouvrage publié en quelque trois cents exemplaires, en 2004, par les Editions régionales de l'Ouest (Mayenne).

En 1592, précise la quatrième page de couverture, Craon est la seule place fortifiée catholique proche de Château-Gontier et Laval, qui sont alors protestantes. La ville de Craon, assiégée, résiste depuis plus d'un mois, mais la situation devient de plus en plus critique. Cependant, le duc de Mercoeur, gouverneur catholique de Bretagne, forme une armée et vient au secours des assiégés. Les deux armées s'affrontent. L'armée protestante, subissant de lourdes pertes, est obligée de battre en retraite.

L'auteur a réalisé un important travail de recherche en exploitant les diverses sources existantes. Le récit se lit très facilement. L'auteur dépasse l'anecdote pour resituer l'événement dans son environnement socio-politique. En outre, l'ouvrage apporte des connais-

sances, ne serait-ce que sur les armées et la guerre au 16^{ème} siècle.

Michel Lemesle est rigoureux. Par exemple, il cite systématiquement ses sources. Il montre parfaitement les contradictions entre les diverses sources. Certes, sans doute aurait-il pu aller plus loin en réalisant une étude critique de ces diverses sources ? Par ailleurs, les sources catholiques apparaissent plus développées que les sources protestantes, d'où un certain déséquilibre qui profite parfois aux premiers, d'autant plus que ce sont eux qui remportent la bataille...

Enfin, on regrettera, au niveau du texte imprimé, que des règles de base en typographie, concernant la ponctuation, ne soient pas respectées, ce qui nuit à la lisibilité de l'ouvrage. L'éditeur n'est pas exempt de responsabilités, même s'il prend la précaution de préciser que l'impression s'est faite « *d'après mise en pages fournie par l'auteur* »...

Michel Lemesle, *En Anjou la bataille de Craon – 23 mai 1592*, Mayenne : Editions régionales de l'Ouest, 2004 (126 pages).

[>>> Réagir, donner son avis sur cet article](#)

La pensée hebdomadaire

« Premier constat : la planète qui nous héberge est beaucoup plus petite qu'on ne l'imagine. Il faut vraiment s'en rendre compte parce que l'on croit vivre dans un monde presque infini. Or ce monde est clos, limité et d'une échelle raisonnable. Corollaire : la planète est vulnérable. Le deuxième constat, c'est que l'empreinte écologique de l'humanité est visible à l'œil nu et son expansion tout autant. Tout à coup, on réalise la rapidité et l'efficacité des dégradations que l'on inflige à l'environnement ».

Nicolas Hulot, propos recueillis par Pierre Barthélémy, *Le Monde* 2, 19 février 2005.